

EPA Plaine de France Concertation du Triangle de Gonesse

Compte rendu synthétique : Atelier Agriculture

Samedi 21 septembre 2013 de 9h30 à 12h - Salle du conseil municipal à Gonesse

Introduction

Monsieur le député-maire de Gonesse a rappelé l'ouverture de la concertation publique sur le Triangle de Gonesse à l'occasion d'une réunion publique qui a eu lieu le 14 juin dernier. Celle-ci se poursuit avec trois ateliers, dont le premier est consacré à l'agriculture et à l'environnement.

Il a en effet rappelé qu'à la veille de l'adoption du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et au moment où les grands projets d'infrastructures de transport en commun connaissent des avancées en termes de procédure, l'agriculture nécessite un débat de fond, et que les engagements déjà pris soient réaffirmés.

Damien Robert, directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France a ensuite précisé les dates des différents ateliers :

- 26 septembre à 17 heures 30 sur l'aménagement urbain et les transports,
- jeudi 3 octobre à 17 heures 30 sur le développement économique

Cette série d'ateliers s'achèvera par une nouvelle réunion publique le 11 octobre prochain à la salle Jacques Brel à Gonesse.

Enfin Didier Vaillant, président de la Communauté d'Agglomération Val-de-France a souhaité que cette réunion soit constructive.

Présentation du schéma agricole du Grand Roissy

Magali Castex, chargée de mission développement durable à l'EPA Plaine de France, a présenté la démarche engagée depuis 2009 sur le territoire agricole de la Plaine de France. Deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- Enjeu économique (chiffre d'affaires, type de productions, exploitants, marchés, etc)
- Enjeu de préservation des terres agricoles

Afin d'y répondre, l'EPA Plaine de France et la DDT 95 ont porté conjointement une démarche d'élaboration d'un projet agricole à partir de 2012.

La première étape a consisté en la formalisation d'un schéma agricole, la seconde visera à définir un projet agricole durable, en concertation avec les acteurs du territoire : élus, représentants agricoles et représentant des citoyens.

Le schéma agricole est fondé sur une analyse fonctionnelle de l'agriculture sur le territoire : les parcelles sont-elles bien configurées ? Sont-elles facilement accessibles ? Sont-elles bien connectées aux filières amont et aval ? Existe-t-il des problèmes de vol ? Il en ressort que l'activité agricole fonctionne majoritairement très bien sur le territoire, même s'il existe une dichotomie entre un Nord très agricole et fonctionnel, et un Sud qui connaît des problèmes d'enclavement aux frontières de la zone urbaine.

Suite à cet état des lieux, une vision prospective à 20 ans du fonctionnement de l'agriculture a été cartographiée, en tenant compte de l'ensemble des projets d'urbanisation en cours sur le territoire. Celle-ci met en évidence une perte de fonctionnalité importante sur le territoire, notamment autour des projets d'infrastructures ou d'urbanisation, et en particulier le long de l'axe du RER D. Cette perte de fonctionnalité n'est cependant pas inéluctable, sa mise en exergue a permis d'alerter les élus.

Suite à ce diagnostic, le comité de pilotage agriculture, composé d'exploitants, d'élus et d'institutionnels, a décidé de définir une stratégie de maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles à horizon 2040, à travers un schéma agricole. Celui-ci repose sur deux axes :

- Cartographie des emprises agricoles fonctionnelles pérennisées à 30 ans
- Cartographie des voies d'accès aux terres agricoles, et des objectifs de restauration d'une bonne accessibilité

Ce schéma agricole a été validé par le Comité de pilotage fin mai, transmis au SIEVO (Syndicat Intercommunal de Programmation pour le Développement de l'Est du Val d'Oise) début juin afin qu'il soit intégré au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). L'étape suivante consistera en l'élaboration du projet agricole.

Prise en compte de l'agriculture dans le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse

Alexandre Maïkovsky, directeur de projet sur le Triangle de Gonesse, est ensuite revenu sur la démarche mise en œuvre par l'EPA Plaine de France à l'échelle du projet d'aménagement. Il a rappelé que l'agriculture sur le Triangle de Gonesse souffrait de plusieurs difficultés fonctionnelles liées aux dégradations, aux vols, à l'accessibilité... Par ailleurs, de nombreux baux sont précaires sur ce secteur.

Le projet du Triangle de Gonesse prévoit le maintien d'un carré agricole de 400 hectares au nord, soit une surface plus importante que la partie urbanisée (280 hectares), alors que les autres projets proposés lors de la consultation d'urbanistes en 2008 prévoyaient d'investir l'ensemble du secteur. Il s'agit donc à la fois d'un projet de ville et d'agriculture.

Pérenniser l'espace agricole du Triangle de Gonesse suppose dans un premier temps de réserver juridiquement cet espace à l'activité agricole et, pour ce faire, trois dispositifs sont à la disposition des élus :

- la zone agricole protégée (ZAP)
- le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF)
- le périmètre de protection des espaces agricoles, naturels et paysagers (PPEANP)

Pérenniser l'espace agricole du Triangle de Gonesse suppose également de relever plusieurs enjeux :

- sécuriser et aménager des accès pour favoriser la desserte
- clarifier les limites entre ville et agriculture
- favoriser la continuité des exploitations
- favoriser les interactions entre le nouveau quartier et les espaces ruraux

Des mesures d'accompagnement devront également être prises pour pérenniser les exploitations agricoles :

- actions foncières (accompagnement potentiel des porteurs de projet, l'accompagnement dans la recherche de terrains, recomposition des surfaces exploitées, etc.)
- actions contractuelles (transformation de baux précaires en baux fermes, rachat des terres détenues par des institutionnels, etc.)

Enfin, Alexandre Maïkovsky a présenté les différents secteurs potentiels de démarrage du projet. Le premier s'articule autour du tracé de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui sera mis en service progressivement entre 2014 et 2015.

Les premières constructions démarreront à compter de 2017, puis le barreau de Gonesse sera mis en service en 2020 et la gare du Grand Paris Express ouverte en 2025. Ces travaux seront phasés en tenant compte du fonctionnement des exploitations agricoles aussi longtemps que possible, ce qui supposera de travailler au cas par cas avec chaque agriculteur afin de ne pas perturber son activité.

Questions dans la salle

Jean-Claude Marcus, de l'association française pour l'étude du sol, a attiré l'attention des participants sur la vitesse à laquelle sont consommés les sols, qui constituent un patrimoine non renouvelable et forment la première réserve de carbone et de biodiversité sur Terre. Il a par ailleurs rappelé qu'il manquait à l'exposé présenté par les représentants de l'EPA Plaine de France deux éléments essentiels :

- une étude pédologique (sur la nature et l'histoire des terres concernées) ;
- une étude environnementale sur l'impact du changement d'affectation des sols directs et indirects, qui risque d'avoir des conséquences sur le climat – en particulier lors des épisodes caniculaires –, la qualité de l'air et le ruissellement des eaux de pluie.

Jean-Claude Marcus a donc demandé que soient réalisées une étude pédologique, une étude hydrologique et une étude climatique.

Alexandre Maïkovsky a précisé que, sur le plan pédologique, l'EPA s'était fondé sur l'analyse des cartes du BRGM du secteur concerné et que l'EPA Plaine de France était accompagné par le bureau d'études Setec-Hydratec, sur les questions relatives à l'hydrologie. Celui-ci a d'ailleurs réalisé une étude sur le ruissellement des eaux, dans la perspective de prévoir des zones de rétention naturelles.

Jean-Baptiste Schweiger, de la SAFER, a confirmé que les terres agricoles du Triangle de Gonesse étaient d'excellente qualité et estimé que ce critère avait été pris en compte dans le projet

d'aménagement général du Grand Roissy, ainsi que dans les démarches entreprises par l'EPA Plaine de France.

Michel Vampouille, de l'association Terre de Liens, s'inquiète lui aussi de la vitesse à laquelle sont consommés les sols agricoles, soulignant qu'à un tel rythme, il ne devrait plus y en avoir en Ile-de-France d'ici 2050. C'est pour cette raison que son association a adressé un courrier au commissaire enquêteur chargé de la révision du SDRIF afin de l'inciter à y fixer des objectifs en matière de protection des sols – notamment agricoles – en fonction de leur qualité.

Il a par ailleurs rappelé que PRIF, ZAP et PPEANP pouvaient être combinés dans le temps, permettant ainsi de mieux garantir la vocation agricole des terrains concernés par le projet. Il a également souligné la nécessité d'établir un lien entre exploitants agricoles et citoyens, grâce à une diversification de la production – avec notamment des productions spécialisées – et à une commercialisation de proximité. Cela suppose que les exploitants n'aient plus d'incertitude sur l'avenir de leur activité et que leurs baux d'exploitation soient régularisés.

Enfin, il estime qu'il serait utile de réaliser une étude pédologique du périmètre concerné par le projet. Celle-ci devrait porter non seulement sur les cultures actuelles mais aussi sur celles qui pourraient y être implantées.

Damien Robert retient la proposition sur la création d'un lien entre les exploitations agricoles et la population locale et invite les participants à une réflexion approfondie sur les moyens qui permettront d'y parvenir.

Vincent Guérin, président de l'association des Amis de la Terre – Val d'Oise, a pour sa part formulé trois remarques. La première porte sur le terme de « ville » employé dans le projet et qui lui semble inadéquat au vu des règles imposées par le PEB (en l'occurrence, l'interdiction de toute construction de logements sur le secteur concerné). La seconde porte sur le PRIF qui, selon lui, ne garantit pas la pérennité des terres agricoles, comme le montre le projet de golf du nord de la Plaine de France. La troisième concerne l'exploitation des terres agricoles du sud du Triangle de Gonesse, qu'il juge loin de « l'enfer » décrit par l'EPA dans son projet.

Damien Robert a rappelé que les équipes de l'EPA étaient conscientes des enjeux évoqués ce matin, en particulier la difficulté à construire la ville tout en fixant des objectifs de développement durable. Il a par ailleurs précisé que si une grande partie du périmètre concerné par le projet est couvert par le PEB, il sera néanmoins possible de construire quelques logements autour de la future gare. Quant au PRIF, celui-ci présente l'avantage de pouvoir être mis en place rapidement, sachant qu'il ne s'agira que d'une première étape et que l'EPA ira plus loin.

Hervé Dehez, de l'association Val-d'Oise Environnement, a lui aussi regretté la disparition des terres agricoles, trop souvent vues comme une simple réserve foncière par les élus alors qu'elles jouent un rôle important dans la lutte contre les inondations, la pollution et le réchauffement climatique. Il a regretté que ces aspects ne soient jamais étudiés dans les opérations d'aménagement et que les élus ne prennent pas conscience de la valeur réelle de ces terrains qui devraient pourtant être protégés,

comme le prévoyaient les objectifs du SDAU daté de 1976. Il craint donc que les 400 hectares du carré agricole ne soient eux aussi, à terme, transformés en zones d'activité.

Didier Vaillant a rappelé que de nombreuses opérations de renouvellement urbain ont été menées à Sarcelles, Gonesse, Garges-les-Gonesse, Villiers-le-Bel ou Goussainville, ce qui montre que la reconstruction de la ville sur la ville est bien l'une des préoccupations fortes des élus locaux.

Jean-Pierre Blazy a ensuite appelé à sortir du débat réducteur qui ferait des élus des « bétonneurs » opposés à des citoyens attachés à la protection des sols. Si la Plaine de France a connu depuis les années 50 une urbanisation parfois désordonnée, ce n'est en effet pas seulement par la faute des élus et de l'Etat mais aussi des propriétaires qui ont donné leur accord à la prolifération de décharges sur leurs terrains. Il s'agit donc aujourd'hui de réfléchir ensemble à la façon d'aménager ce territoire qui a subi de nombreux déséquilibres économiques et sociaux.

Il a également rappelé que la Municipalité de Gonesse a fait le choix d'un projet compact, qui prévoit le maintien d'un carré agricole de 400 hectares pour lequel, le dispositif du PRIF pourrait être élargi et s'accompagner d'une ZAP.

Rappelant que le futur carré agricole se trouvera à cheval sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France, Xavier Delmotte, agriculteur à Gonesse, s'est dit surpris par les propos de Monsieur Blazy. Comment celui-ci peut-il prendre des engagements pour des terres qui ne dépendent pas de sa commune et qui appartiennent à des propriétaires privés, dont le groupe Axa ? Il souhaiterait donc que, dans le cadre de sa mission, l'EPA puisse acquérir ces parcelles auprès du groupe Axa puis les redistribue aux exploitants afin de pouvoir vraiment pérenniser l'activité agricole du Triangle de Gonesse.

Pour sa part, Monsieur Griset, agriculteur à Gonesse, dit douter de la pérennité du carré agricole et de la viabilité des exploitations qui y seront installées.

Jean-Baptiste Schweiger a rappelé que cette question avait bien été identifiée comme l'une des clés de la réussite du projet agricole. Pour garantir leur vocation agricole, les terrains concernés pourraient être intégrés à un PRIF ou à une ZAP. Il sera alors possible de demander à Axa, s'il souhaite les conserver, de s'engager à signer avec leurs exploitants des baux agricoles de longue durée ou de les lui racheter – à un prix qui sera déterminé avec lui – avec le soutien du Conseil régional.

Rita Ceccherini, chargée de l'aménagement à la communauté d'agglomération de Roissy-Porte-de-France a rappelé que la ville de Roissy-en-France avait déjà établi des PRIF pour des espaces naturels ouverts au public, en particulier pour les 15 hectares situés dans le bois de l'Aviation, et souligné que le projet d'aire de sports et de loisirs, qui prévoit de nombreuses plantations, n'allait pas à l'encontre de l'esprit de ce PRIF.

Concernant par ailleurs le carré vert, dont 150 hectares sont situés sur la commune de Roissy-en-France, elle a rappelé que celle-ci était tout à fait prête à protéger cet espace en fonction des choix qui seront faits par le comité de pilotage et le comité technique suite à leurs échanges avec le monde agricole.

Jean-Pierre Blazy a pour sa part rappelé que si Axa possédait aujourd'hui des terres sur le Triangle de Gonesse – que l'on présentait à la fin des années 80 comme un « triangle d'or » –, c'est bien parce leurs propriétaires ont accepté de les lui vendre. Vingt ans plus tard, il s'agit de définir l'aménagement de ces terrains, d'abord en obtenant des garanties pour ceux qui les exploitent – et la ville de Gonesse est prête à prendre des mesures dans ce sens –, puis en regardant comment le projet du Triangle de Gonesse de Gonesse pourra être mené, sachant que son contenu pourra encore être débattu.

Patrick Dezobry, de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, dit pour sa part n'avoir aucune inquiétude pour la continuité de l'activité agricole sur le Triangle de Gonesse. Chaque hectare agricole de ce projet dont l'accès sera sauvegardé continuera en effet à être exploité. Il doute en revanche que s'y installent des cultures spécialisées, celles-ci étant de moins en moins nombreuses en France du fait de la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre.

Il a par ailleurs noté que si le projet fixait des objectifs en matière de logement, il n'existait en revanche aucune règle pour l'aménagement des zones d'activité. Il a rappelé que les riverains avaient le droit de savoir à quoi serviront ces surfaces, quelle sera leur densité, si les projets qui y sont prévus – comme celui d'EuropaCity – ne seront pas trop « pharaoniques », etc. Il lui semble que l'aménagement des zones d'activité devrait donc être examiné avec la plus grande attention et soumis à des règles strictes.

Christophe Dalstein, directeur du projet EuropaCity a rappelé que les premiers contacts avec l'EPA de la Plaine de France, le maire de Gonesse et Val-de-France à propos d'EuropaCity ont commencé en 2010, soit deux ans après la parution du schéma directeur de la région Ile-de-France qui actait l'urbanisation, sous condition de transports en commun, de la partie sud du Triangle de Gonesse. Que ce projet se réalise ou pas, il existe une volonté publique de développer un nouveau quartier sur cette partie du territoire. Pour lui, on ne peut donc pas dire qu'EuropaCity « tire les ficelles » en coulisses, d'autant plus que ce projet couvrirait moins d'un tiers des 280 hectares urbanisables. Christophe Dalstein a cependant jugé normal que des questions se posent sur l'opportunité d'EuropaCity et a rappelé que ce projet ferait l'objet d'une enquête publique, d'une concertation approfondie et de débats publics, dans le cadre d'une procédure qui reste à définir.

Après avoir souligné les dangers liés au projet de LGV Creil-Roissy, Bernard Loup, président de Val d'Oise Environnement, a rappelé qu'il faudrait parvenir à réduire les nuisances dues à l'aéroport Charles-de-Gaulle avant d'assouplir l'actuel Pan d'Exposition au Bruit (PEB). Il s'est également étonné de l'absence à cet atelier des élus de la Commune de Roissy-en-France et de la Communauté d'Agglomération Roissy-Porte-de-France.

Bernard Loup estime par ailleurs que l'EPA et les élus locaux ne sont pas les défenseurs mais les fossoyeurs de l'agriculture sur le Triangle de Gonesse. L'agriculture fait pourtant partie de l'histoire

de ce territoire, qui est celui où la cohabitation entre habitants et activité agricole est la meilleure, comme en témoignent les nombreux promeneurs qui le fréquentent. Les 20 millions d'euros que la Communauté d'Agglomération envisage d'investir dans ce projet ne pourraient-ils pas être mieux utilisés autrement ? Sur cette question, Monsieur Loup attend des élus des actes concrets et non de simples discours.

A l'instar de Bernard Loup, Jean-Pierre Marcus a lui aussi regretté l'absence à cet atelier de quatre acteurs qui, selon lui, tirent les ficelles de ce projet : le groupe Axa, la famille Mulliez, Hubstart et Aéropolis, dont l'objectif majeur est d'instaurer une continuité urbanisée de Paris à Roissy. Il souhaiterait donc savoir si cette continuité verra le jour, qui en décidera et quels seront les capitaux en jeu.

Blaise Martin, de l'association Val-d'Oise Environnement, a, lui, exprimé le souhait de savoir s'il existait un accord entre les villes de Gonesse et de Roissy-en-France sur l'aménagement du Triangle de Gonesse. Il a par ailleurs rappelé que le rapport d'enquête du SDRIF préconisait la réunion d'une commission régionale pour débattre des projets commerciaux d'envergure – tel qu'EuropaCity – et demandé à l'EPA Plaine de France comment serait appliquée cette recommandation.

En réponse à Monsieur Martin, Damien Robert a rappelé qu'il n'appartenait pas à un aménageur public d'organiser le débat sur l'aménagement commercial de l'Ile-de-France et précisé que la recommandation du rapport d'enquête du SDRIF était destinée au Conseil Régional, qui prendra toutes les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre. Il a par ailleurs rappelé que le projet du Triangle de Gonesse était étroitement lié à la création de nouvelles infrastructures de transport ; sans elle, ce projet n'aurait aucun sens.

Conclusions de l'atelier

En conclusion, Caroline Le Poutier, directrice départementale des territoires du Val d'Oise, a remercié l'EPA pour son invitation à cet atelier, ainsi que tous les élus du secteur Est du département du Val-d'Oise pour le travail réalisé dans le cadre de ce projet. Elle les a encouragés à poursuivre ce travail et a rappelé que les services de l'Etat seraient particulièrement vigilants quant à la défense de l'intérêt général sur ce territoire.

Didier Vaillant a salué le travail réalisé par le biais de l'EPA en faveur d'un schéma agricole pour le territoire concerné par le projet, travail qui a permis aux différentes parties concernées de s'écouter mutuellement. Il leur reste maintenant à définir ensemble les espaces agricoles, les espaces d'activité économique et les espaces d'habitat de ce territoire.

Enfin, les questions environnementales n'ayant pu être abordées aujourd'hui par manque de temps, Damien Robert s'est engagé à ce qu'elles soient évoquées lors d'un prochain atelier, voire lors d'une réunion spécifiquement consacrée à ce sujet.